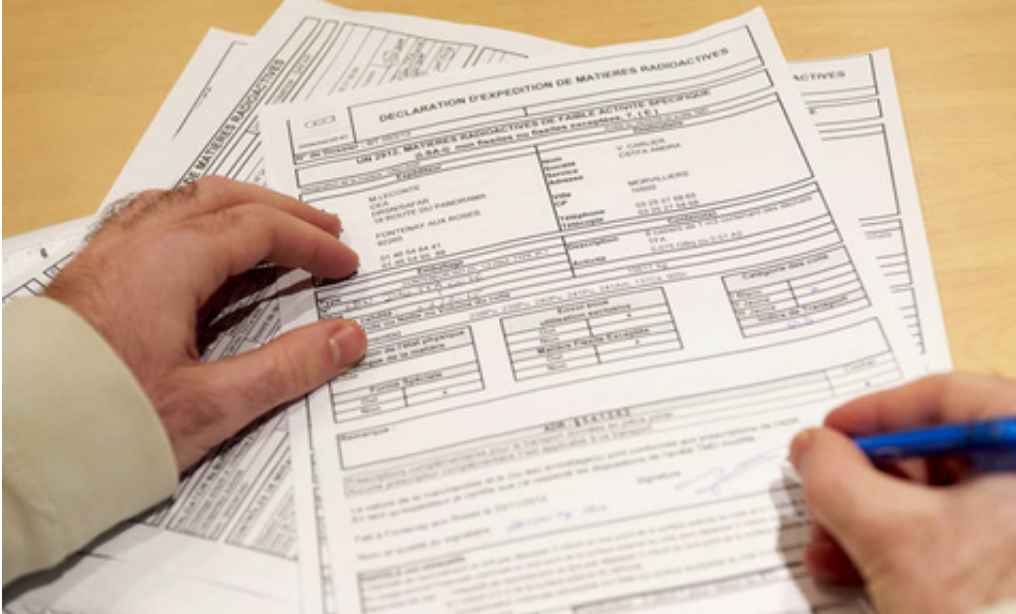


Expédier des matières radioactives : règles et bonnes pratiques

Code référence : 26A



OBJECTIFS

Appliquer la réglementation relative au transport des matières radioactives par route et assurer la conformité de l'envoi :

- décrire le rôle et la responsabilité des différents intervenants,
- classer les matières radioactives,
- choisir le colis adapté,
- signaler et marquer les colis et les véhicules,
- renseigner les documents de transport.

PUBLIC

Intervenants transport définis dans le paragraphe 1.4 de la réglementation ADR et soumis à formation conformément au paragraphe 1.3 de cette même réglementation.

PRÉ-REQUIS

Connaissances élémentaires sur :

- la radioactivité (notion d'activité),
- la radioprotection (notion de dose et débit de dose),
- la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route (ADR).

CERTIFICATION

Un attestation de réussite à la formation est délivrée aux participants ayant satisfait au contrôle des connaissances organisé en fin de

session.

CONTENU

- La réglementation générale de transport de matières radioactives (IAEA).
- L'application de cette réglementation au transport par la route : réglementation ADR.
- La structure de la réglementation ADR pour toutes les classes de danger sauf la classe 7 (matières radioactives).
- Les spécificités de la classe 7 :
 - les seuils d'exemptions,
 - les seuils A1 et A2,
 - définitions d'une matière LSA, d'un SCO et des matières fissiles,
 - les colis et leurs hiérarchies,
 - l'arrangement spécial et l'utilisation exclusive,
 - les agréments et attestations de conformités,
 - les procédures de chargement,
 - la réglementation du véhicule.
- La sûreté;
- Les documents de transport.

MÉTHODE

Conférences et exercices de mise en application traitant divers exemples *in situ*.

Evaluation formelle des acquis par un questionnaire à choix multiples (QCM) et par des questions ouvertes. La note minimale de 10/20 est requise pour obtenir l'habilitation. Un exemplaire de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur sont remis au stagiaire. Groupe limité à 18 participants.

COLLABORATION

Conseiller scientifique : Daniel Chrapaty (CEA Valduc)

PRIX PUBLIC - 2019

1250 €

DURÉE - 2019

3 jours (19 heures et 30 minutes)

LIEU ET DATE - 2019

Marcoule

- 26-28 février 2019
- 3-5 septembre 2019

Saclay

- 5-7 mars 2019
- 4-6 juin 2019

- 19-21 novembre 2019

Cadarache

- 26-28 mars 2019
- 18-20 juin 2019
- 17-19 septembre 2019

Grenoble

- 9-11 octobre 2019

COORDINATION - 2019

Responsable(s) pédagogique(s) :

Marcoule

M. Guy GRANIER
guy.granier@cea.fr
Tél. +33 4 66 79 69 84

Marcoule

M. David HERTEL
david.hertel@cea.fr
Tél. +33 4 66 79 62 68

Saclay

M. Bernard HOCDE
bernard.hocde@cea.fr
Tél. +33 1 69 08 56 64

Cadarache

M. Jocelyn PIERRE
jocelyn.pierre@cea.fr
Tél. +33 4 42 25 73 37

Grenoble

M. Jocelyn PIERRE
jocelyn.pierre@cea.fr
Tél. +33 4 42 25 73 37

CONTACT - 2019

Organisatrice(s) formation :

Marcoule

Mme Michèle LE ROUX
michele.le-roux@cea.fr
Tél. +33 4 66 79 60 29

Saclay

Mme Charlotte PETIT
charlotte.petit@cea.fr
Tél. +33 1 69 08 89 08

Saclay

Mme Catherine COCHIN

catherine.cochin@cea.fr

Tél. +33 1 69 08 24 21

Cadarache

Mme Catherine CATALDI

catherine.cataldi@cea.fr

Tél. +33 4 42 25 79 65

Grenoble

Mme Laure GENEVOIS

laure.genevois@cea.fr

Tél. +33 4 38 78 40 41